

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-137

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 5**

À l'alinéa 93, substituer aux mots :

« dans les conditions du III du même »,

les mots :

« en application du III de l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.